



## UN CONTEXTE ...

La mise en œuvre de la **Directive Cadre Européenne** définit l'objectif général du bon état pour les eaux à l'horizon 2015 et, de manière induite, un processus de suivi de réalisation centré sur l'information.

Pour ce faire, l'Etat et les autorités publiques ont constitué, en juin 2003, le **Système d'Information sur l'Eau (SIE)** qui doit permettre, par la fourniture de services numériques au public, administrations, gestionnaires et aménageurs d'ouvrages, chercheurs et experts, de répondre à leurs différents besoins de connaissance.

Dans ce contexte, l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DRIRE Pays de Loire** collaborent afin de pérenniser l'acquisition et la fiabilité des données d'autosurveillance industrielle. Cette collaboration aboutit au développement d'un **outil commun de saisie et de gestion des données d'autosurveillance** que l'Agence de l'Eau et la DRIRE souhaitent pouvoir mettre à disposition des exploitants industriels.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'EXPLOITATION (SUIVI DRIRE / DDSV)

Données administratives relatives au site industriel

Raison sociale : [ ]  
 Référence (if chiffre) : SIRET : [ ]  
 Code National AEL D du Site : [ ]  
 Adresse : [ ]  
 Code postal : [ ]  
 Commune : [ ]  
 Téléphone : [ ]  
 Fax : [ ]

Valeurs limites de l'arrêté préfectoral

	Min	Max
pH		
pH (unité pH)		
T	5,5	8,5
Température (°C)		30*

Modèles de rejet : [ ] Rejet vers un réseau collectif EU [ ] Rejet direct dans le milieu [ ] Eparpage [ ] Masquer [ ]

Nom du Milieu Récepteur au 1/50.000° : L'Arglaine

Points de rejet sur le Milieu Récepteur au 1/50000° :

	X	Y
--	---	---

Valeurs limites de l'arrêté préfectoral

	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	Supp
en oxygène	30	26	
sion totale	35	30	
ue, l'azote ar	20	17	
hore total)	10	8,5	
en oxygène	125	105	

ATTENTION : si vous supprimez un paramètre pour lequel vous avez déjà saisi des données dans les onglets mensuels, ces données seront effacées.

## UN OUTIL INFORMATIQUE ...

Cet outil a été conçu pour permettre à l'exploitant de saisir et gérer ses données d'autosurveillance. Il réunit les fonctionnalités de l'outil de saisie mis à disposition par la DRIRE Pays de Loire (dans le cadre du suivi réglementaire) et de l'outil de saisie utilisé par les mandataires de l'Agence de l'Eau (dans le cadre de l'autosurveillance Agence de l'Eau).

Les grandes fonctionnalités de l'outil :

- ▶ **Paramétrage** des suivis en autosurveillance (paramètres et points de surveillance),
- ▶ **Saisie / consultation** des mesures d'autosurveillance et des données relatives aux boues de station (données saisies sur 12 mois),
- ▶ **Edition** de la déclaration mensuelle ou périodique de suivi réglementaire (DRIRE / DSV),
- ▶ **Edition** d'une synthèse annuelle des points et paramètres suivis (statistiques, restitution graphique),
- ▶ **Edition** d'une synthèse des points suivis dans le cadre du SRR (Suivi Régulier des Rejets).

SUIVI AUTOSURVEILLANCE AGENCE DE L'EAU (hors arrêté préfectoral)

Paramètres suivis	Unités		Supp	Affectation des points de mesure		
	Unité CONCENTRATION	Unité FLUX		Entrée	Rejet / sortie	Particulier
NNH4	Azote ammoniacal en N	mg/l	kg/j		X	
Cd	Cadmium	mg/l	kg/j		X	
Al	Aluminium	mg/l	kg/j		X	
Cr tot	Chrome total	mg/l	kg/j		X	X
Mn	Manganèse	mg/l	kg/j		X	X

SUIVI SUBSTANCES DANGEREUSES (hors arrêté préfectoral)

Paramètres suivis	Unités		Supp	Affectation des points de mesure		
	Unité CONCENTRATION	Unité FLUX		Entrée	Rejet / sortie	Particulier
					X	
					X	
					X	

SAISIE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE DU MOIS DE JANVIER

RAISON SOCIALE : [ ]  
 COMMUNE : [ ]

Retour à l'accueil  
 Retour aux données administratives et paramètres suivis

Codes couleurs identifiés des paramètres :

- Suivi réglementaire DRIRE
- Suivi Autosurveillance Agence de l'Eau
- Suivi substances dangereuses

Rejet / Sortie N°1 : [ ] Choisir un point de surveillance pour atteindre de retourner la zone de saisie correspondante.

Supprimer [ ] Choisir du point de surveillance à supprimer.

Ajouter un point de surveillance [ ] En ajoutant un point de surveillance, vous générez automatiquement les tableaux de saisie mensuels.

La DRIRE Pays de Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne mettent à votre disposition cet outil commun de saisie et de gestion des données d'autosurveillance.

Il vous permettra de paramétrer vos suivis en autosurveillance (réglementaire DRIRE et / ou Agence de l'Eau), de saisir vos mesures, d'éditer la déclaration DRIRE pour le suivi réglementaire et d'éditer une synthèse annuelle de vos rejets.

La lecture de la notice d'utilisation est fortement conseillée.  
Une assistance et un support technique sont à votre disposition (détails dans la notice d'utilisation).

**ACCUEIL**

Cliquez sur les liens ci-dessous pour accéder aux différents onglets

- 1 Consulter la notice d'utilisation
- 2 Saisir / consulter les données administratives et paramètres d'autosurveillance
- 3 Saisir / consulter les données mesures d'autosurveillance
- 4 Consulter la synthèse annuelle de l'autosurveillance
- 5 Saisir / consulter les données relatives au suivi des boues
- 6 **Editer la déclaration DRIRE - suivi d'autosurveillance**
- 7 Editer les assiettes de redevance

Jan v Fe v Marc Avr Mal Juin Juil Août Sept Oct Nov Dco

**MODULE D'EDITION DE LA DECLARATION DRIRE - SUIVI D'AUTOSURVEILLANCE**

PRESENTATION DU MODULE D'EDITION DE LA DECLARATION DRIRE

Ce module vous permet d'éditer par période ou pour 1 mois les trois formulaires constituant la déclaration DRIRE du suivi d'autosurveillance

L'utilisation de ce module d'édition génère un fichier Excel (avec les trois onglets ci-joint et 1 onglet "mode d'emploi") nommé "DRIRE\_AS\_nom\_point\_mois\_année"

Pour en savoir plus : notice d'utilisation

Choix de la période à éditer :

Editer

Les trois onglets de la déclaration DRIRE AS

**Avertissement :** La DRIRE Pays de Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne mettent gracieusement cet outil à disposition des exploitants et mandataires. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées en cas de défaut.

L'outil se compose de trois fichiers :

- L'outil Excel de saisie et gestion des données d'autosurveillance
- La maquette Excel de la **déclaration réglementaire**
- La maquette Excel de la **synthèse S.R.R.** (Suivi Régulier des Rejets)

Ces trois fichiers doivent **impérativement** être enregistrés dans le même répertoire de votre explorateur pour que l'outil fonctionne.

L'utilisateur n'exploite que l'outil Excel. Les deux autres fichiers étant des modèles que l'outil « utilise » pour générer des éditions (réglementaire, S.R.R.).



Configuration requise

**Microsoft Excel** : version 2000 - 2003

**Système d'exploitation** : Windows

NT/95/98/2000/ME/XP/Vista

## ONGLET « ACCUEIL »

A partir de la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux différents onglets de l'outil :

- **Notice d'utilisation,**
- **Onglet renseignements,**
- **Onglets de saisie mensuelle (12),**
- **Synthèse annuelle,**
- **Onglet de suivi des boues,**
- **Onglet du Suivi Régulier des Rejets.**

Dans cet onglet, l'utilisateur renseigne l'année de suivi et peut également à partir de cet onglet éditer la déclaration réglementaire à destination de la DRIRE / DSV.

## ONGLET « RENSEIGNEMENTS »

Cet onglet permet à l'utilisateur :

- ▶ Le renseignement des données administratives liées au site industriel soumis au(x) suivi(s) d'autosurveillance.
- ▶ Le renseignement du type de rejet et les informations géographiques relatives au point de surveillance (coordonnées géographiques).
- ▶ Le paramétrage des différents suivis en autosurveillance (réglementaire DRIRE, Agence de l'Eau, substances dangereuses). Les informations saisies à ce stade par l'utilisateur sont les paramètres suivis, les valeurs limites (suivi réglementaire), le type de point auquel est affecté le paramètre (entrée, rejet / sortie, particulier).

La première étape de la configuration des suivis d'autosurveillance s'effectue dans l'onglet « renseignements ». Dans la partie « saisie des paramètres », 3 types de suivi sont proposés à l'utilisateur :

- ▶ Autosurveillance réglementaire (DRIRE / DDSV),
- ▶ Autosurveillance Agence de l'Eau,
- ▶ Autosurveillance substances dangereuses.

L'utilisateur doit renseigner les paramètres mesurés (par type de suivi), les valeurs limites en concentration et flux pour le suivi réglementaire et le type de point de surveillance (point d'entrée, rejet ou particulier) pour les suivis Agence de l'Eau et Substances dangereuses.

DONNEES ADMINISTRATIVES RELATIVES AU SITE INDUSTRIEL	
Raison sociale :	
Référence (4 chiffres) :	SIRET :
Code National AELB du Site :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone :	
Fax :	

Milieu récepteur :	La Trmayenne (via la Tricottière)		Géolocalisation
Modalités de rejet :	<input type="radio"/> Rejet vers un réseau collectif EU <input checked="" type="radio"/> Rejet direct dans le milieu <input type="radio"/> Epandage		Masquer
Si le site rejette des effluents au milieu naturel et n'est donc pas Raccordé :			
Nom du Milieu Récepteur au 1/50.000° :	L'anglaise		
Point de rejet sur le Milieu Récepteur au 1/50000° :	X	Y	

SAISIE DES PARAMETRES SUIVIS DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE		
(Cliquez sur un des liens ci-dessous)		
<a href="#">Arrêté préfectoral</a>	<a href="#">Autosurveillance Agence de l'eau</a>	<a href="#">Substances dangereuses</a>
Ajouter un paramètre dans le référentiel		Modifier / supprimer un paramètre ajouté

Ajouter un paramètre	
Abréviation	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Suivi réglementaire DRIRE <input type="checkbox"/> Auto-surveillance Agence de l'Eau <input type="checkbox"/> Suivi substances dangereuses	
Unité	<input type="text"/>
Unité de flux	<input type="text"/>
Ajouter	

Modifier un paramètre ajouté	
Choix du paramètre à modifier :	<input type="text"/>
Abréviation	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Suivi réglementaire DRIRE <input type="checkbox"/> Auto-surveillance Agence de l'Eau <input type="checkbox"/> Suivi substances dangereuses	
Unité	<input type="text"/>
Unité de flux	<input type="text"/>
Modifier	
Supprimer	

### EXEMPLE D'UN SUIVI RÉGLEMENTAIRE PARAMÉTRÉ

L'utilisateur renseigne la date de son arrêté préfectoral, les valeurs limites figurant dans son arrêté préfectoral pour les paramètres figés (débit, pH et température).

Il configure ensuite les paramètres suivis en choisissant dans la liste déroulante les paramètres à suivre dans le cadre de son arrêté préfectoral. Il renseigne pour ces paramètres les valeurs limites en concentration et flux.

ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION (Suivi DRIRE / DDSV)				
Date de l'arrêté préfectoral (jj/mm/aa) : <input type="text"/>				
Paramètre suivi		Valeur limite de l'arrêté préfectoral		
Débit	Débit (m <sup>3</sup> /j)	850		
Paramètre suivi		Valeurs limites de l'arrêté préfectoral		
		Min	Max	
pH	pH (unité pH)	5,5	8,5	
T	Température (°C)	30°		
Paramètre suivi		Valeurs limites de l'arrêté préfectoral		Suppr
		Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	
DBO5	Demande biochimique en oxygène	30	26	<input type="checkbox"/>
MEST	Matières en suspension totales	35	30	<input type="checkbox"/>
N	renant l'azote organique, l'azote ar	20	17	<input type="checkbox"/>
P	Phosphore (phosphore total)	10	8,5	<input type="checkbox"/>
DCO	Demande chimique en oxygène	125	106	<input type="checkbox"/>

**Pour supprimer des paramètres intégrés dans un suivi :**

Dans la colonne **suppr**, sélectionner les paramètres à supprimer (X à l'aide du menu déroulant dans la cellule correspondante).

Cliquer ensuite sur l'icône "corbeille" pour supprimer le ou les paramètres sélectionné(s).

**ATTENTION : si vous supprimez un paramètre pour lequel vous avez déjà saisi des données dans les onglets mensuels, ces données seront effacées.**

### EXEMPLE DES SUIVIS AGENCE DE L'EAU ET SUBSTANCES DANGEREUSES PARAMÉTRÉS

L'utilisateur renseigne dans ces deux suivis les paramètres d'autosurveillance et affecte ces paramètres à des types de points (point d'entrée, de rejet ou particulier).

Pour l'ensemble des suivis, l'utilisateur a la possibilité :

- De créer un nouveau paramètre,
- De modifier un paramètre ajouté,
- De supprimer des paramètres programmés.

SUIVI AUTOSURVEILLANCE AGENCE DE L'EAU (hors arrêté préfectoral)							
Paramètres suivis		Unités		Suppr	Affectation des points de mesure		
		Unité CONCENTRATION	Unité FLUX		Entrée	Rejet / sortie	Particulier
NNH4	Azote ammoniacal en N	mg/l	kg/j	<input type="checkbox"/>	X		
Cd	Cadmium	mg/l	kg/j	<input type="checkbox"/>	X		
Al	Aluminium	mg/l	kg/j	<input type="checkbox"/>	X		
Cr tot	Chrome total	mg/l	kg/j	<input type="checkbox"/>	X	X	
Mn	Manganèse	mg/l	kg/j	<input type="checkbox"/>	X	X	
SUIVI SUBSTANCES DANGEREUSES (hors arrêté préfectoral)							
Paramètres suivis		Unités		Suppr	Affectation des points de mesure		
		Unité CONCENTRATION	Unité FLUX		Entrée	Rejet / sortie	Particulier
Aldrine	Aldrine	µg/L	g/j	<input type="checkbox"/>		X	
Atrazine	Atrazine	µg/L	g/j	<input type="checkbox"/>		X	
Anthracène	Anthracène	µg/L	g/j	<input type="checkbox"/>		X	

**SAISIE DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE DU MOIS DE JANVIER**

RAISON SOCIALE  
COMMUNE

Revenir à l'accueil  
Revenir aux données administratives et pa

NOMBRE DE POINTS "SORTIE" / "REJET"	0
NOMBRE DE POINTS "ENTREE"	0
NOMBRE DE POINTS PARTICULIER	0

Codes couleurs identités des paramètres  
 Suivi réglementaire DRIRE  
 Suivi Autosurveillance Agenc  
 Suivi substances dangereuses

Choisissez un point de surveillance pour atteindre directement la zone de saisie correspondante.

Choix du point de surveillance à supprimer.

En ajoutant un point de surveillance, vous générerez automatiquement les tableaux de saisie mensuels.

Ajouter un point de surveillance

**Ajouter un point de surveillance**

Nouveau point | Point existant

Type de point

Sortie / Rejet

Entrée

Particulier

Description

Ajouter ce point pour les mois suivants aussi

Ajouter un nouveau point

Rejet / Sortie N°1	Débit m³/j	pH Unité pH	T °C
Valeur limite de l'arrêté préfectoral	850	min : 5,5 max : 8,5	min : 0 max : 0
Jour			
1	699	8,35	
2	643	8,45	
3	791	8,71	
4	703	8,67	
5	733		
6	742		
7	799	8,39	
8	826	8,24	
9	839	8,49	
10	846	8,44	
11	804	8,54	
12	840		
13	824		
14	714	8,29	
15	779	8,3	
16	797	8,74	4
17	832	8,54	71
18	755	8,48	80
19	669		
20	666		
21	848	8,11	77
22	330	8,07	70
23	262	8,44	74
24	304	8,49	73
25	538	8,45	104
26	500		
27	320		
28	420	8,52	97
29	492	8,45	97
30	401	8,48	6
31	434	8,5	76

## ONGLETS DE SAISIE MENSUELLE

12 onglets (janvier à décembre) vont permettre à l'utilisateur de saisir les données d'autosurveillance. Au préalable, après avoir paramétré ses suivis dans l'onglet « renseignements », l'utilisateur doit maintenant créer les tableaux de saisie (1 tableau par point de surveillance).

Lors de la configuration des onglets de saisie, l'utilisateur sélectionne l'onglet du mois pour lequel il veut créer les tableaux de saisie.

Trois actions peuvent être réalisées :

- ▶ **Ajouter un point de surveillance** (création des tableaux de saisie),
- ▶ **Suppression d'un point de surveillance** (suppression des tableaux de saisie et données associées),
- ▶ **Atteindre directement un tableau de saisie** (navigation dans l'onglet).

L'utilisateur clique sur « ajouter un point de surveillance ». Une fenêtre s'ouvre et permet à l'utilisateur de renseigner le type de point, une description ou un commentaire qui apparaîtra dans le tableau de saisie sous le numéro du point. Si l'utilisateur souhaite créer ce tableau pour les mois suivants, la case « **ajouter ce point pour les mois suivants aussi** » devra être cochée. En cliquant sur « ajouter » l'utilisateur génère un tableau de saisie dans lequel il pourra maintenant saisir ses résultats de mesure.

**Créer un point de surveillance de type rejet générera un tableau de saisie contenant tous les paramètres affectés dans l'onglet « renseignements » à un point de type rejet / sortie.**

**De la même manière, tous les paramètres affectés dans l'onglet « renseignements » à un point de type « entrée » seront intégrés dans un tableau de saisie créé en ajoutant un point de surveillance de type entrée.**

SUIVI DES BOUES										
POINT BOUES 1 : <input type="text" value="Dénomination"/>										
Jour du mois	JANVIER					FEVRIER				
	volume m <sup>3</sup>	MS %	kg	MVS %	kg	volume m <sup>3</sup>	MS %	kg	MVS %	kg
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
Nombre de mesure(s)										
Total mensuel mesuré										
Valeur moyenne										

**PRODUCTION DE BOUES**

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<b>TYPE DE BOUES :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										
Volume total produit	m <sup>3</sup>									
Tonne de MS	Tonnes									
Déshydratation	O / N									
<b>DESTINATION :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										
<b>TYPE DE BOUES :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										
Volume total produit	m <sup>3</sup>									
Tonne de MS	Tonnes									
Déshydratation	O / N									
<b>DESTINATION :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										
<b>TYPE DE BOUES :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										
Volume total produit	m <sup>3</sup>									
Tonne de MS	Tonnes									
Déshydratation	O / N									
<b>DESTINATION :</b> Dénomination des boues - informations complémentaires										

GRAISSES	Destination									
AUTRES	Tonnes									
	Destination									

**CONSOUMMATIONS EN ELECTRICITE ET EN REACTIF**

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
ELECTRICITE	KW/h									
REACTIF	Kg									

**ONGLETS « SUIVI DES BOUES »**

Cet onglet permet à l'utilisateur de saisir l'ensemble des données liées au fonctionnement et à la surveillance de sa station d'épuration industrielle.

Cet onglet permet à l'utilisateur :

- ▶ La saisie journalière des **paramètres de caractérisation des boues**,
- ▶ La saisie des **données mensuelles liées à la production de boues**,
- ▶ La saisie mensuelle des données liées à la **production des autres résidus**,
- ▶ La saisie mensuelle des données de **consommation d'électricité et de réactifs**.

Cet onglet n'a actuellement pas fait l'objet de développements permettant de créer automatiquement des tableaux de saisie pour les points boues. Seuls les sommes et des calculs statistiques ont été automatisés.

Pour créer des points boues supplémentaires, paramètres suivis ou naviguer dans les zones de saisie des tableaux de saisie, l'utilisateur doit procéder manuellement.

SYNTHESE ANNUELLE DE L'AUTOSURVEILLANCE																																																																																																																						
Volume annuel entrant (sortie de process):					m³																																																																																																																	
Volume annuel sortant (rejet milieu ou réseau):					m³																																																																																																																	
Nombre de jours travaillés:					jours																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Type de flux / point suivi</th> <th colspan="2">pH</th> <th rowspan="2">Particulier</th> </tr> <tr> <th>Min.</th> <th>Max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Valeurs limites de l'arrêté préfectoral</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> <td>8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Janvier</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Février</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mars</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avril</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mai</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juin</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juillet</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Août</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Septembre</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Octobre</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Novembre</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Décembre</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Moyenne annuelle</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PH moyen mensuel MAXI</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mois de la moyenne mensuelle MAXI</td> <td></td> <td>Janvier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PH moyen mensuel MINI</td> <td></td> <td>8,44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mois de la moyenne mensuelle MIN</td> <td></td> <td>Janvier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valeur maximale mesurée</td> <td></td> <td>8,07</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date de la mesure maximale</td> <td></td> <td>22 Janvier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valeur minimale mesurée</td> <td></td> <td>8,74</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date de la mesure minimale</td> <td></td> <td>16 Janvier</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Type de flux / point suivi	pH		Particulier	Min.	Max.	Valeurs limites de l'arrêté préfectoral					5	8		Janvier		8,44		Février		8,44		Mars		8,44		Avril		8,44		Mai		8,44		Juin		8,44		Juillet		8,44		Août		8,44		Septembre		8,44		Octobre		8,44		Novembre		8,44		Décembre		8,44		Moyenne annuelle		8,44		PH moyen mensuel MAXI		8,44		Mois de la moyenne mensuelle MAXI		Janvier		PH moyen mensuel MINI		8,44		Mois de la moyenne mensuelle MIN		Janvier		Valeur maximale mesurée		8,07		Date de la mesure maximale		22 Janvier		Valeur minimale mesurée		8,74		Date de la mesure minimale		16 Janvier																
Type de flux / point suivi	pH		Particulier																																																																																																																			
	Min.	Max.																																																																																																																				
Valeurs limites de l'arrêté préfectoral																																																																																																																						
	5	8																																																																																																																				
Janvier		8,44																																																																																																																				
Février		8,44																																																																																																																				
Mars		8,44																																																																																																																				
Avril		8,44																																																																																																																				
Mai		8,44																																																																																																																				
Juin		8,44																																																																																																																				
Juillet		8,44																																																																																																																				
Août		8,44																																																																																																																				
Septembre		8,44																																																																																																																				
Octobre		8,44																																																																																																																				
Novembre		8,44																																																																																																																				
Décembre		8,44																																																																																																																				
Moyenne annuelle		8,44																																																																																																																				
PH moyen mensuel MAXI		8,44																																																																																																																				
Mois de la moyenne mensuelle MAXI		Janvier																																																																																																																				
PH moyen mensuel MINI		8,44																																																																																																																				
Mois de la moyenne mensuelle MIN		Janvier																																																																																																																				
Valeur maximale mesurée		8,07																																																																																																																				
Date de la mesure maximale		22 Janvier																																																																																																																				
Valeur minimale mesurée		8,74																																																																																																																				
Date de la mesure minimale		16 Janvier																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Débit</th> <th colspan="4">DBO5</th> </tr> <tr> <th colspan="2">m³/j</th> <th colspan="2">kg/j</th> </tr> <tr> <th>Sortant</th> <th>Particulier</th> <th>Entrant</th> <th>Sortant</th> <th>Particulier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>850</td> <td></td> <td></td> <td>26</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Débit	DBO5				m³/j		kg/j		Sortant	Particulier	Entrant	Sortant	Particulier	850			26																																																																																															
Débit	DBO5																																																																																																																					
	m³/j		kg/j																																																																																																																			
Sortant	Particulier	Entrant	Sortant	Particulier																																																																																																																		
850			26																																																																																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">Valeurs limites de l'arrêté préfectoral (FLUX)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="12">F L U X</td> <td>Janvier</td> <td>547,97</td> <td>654,19</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Février</td> <td>545,29</td> <td>650,00</td> <td>3 071,31</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Mars</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Avril</td> <td>534,06</td> <td>650,00</td> <td>3 039,41</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Mai</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td rowspan="8">M E N S U E L S</td> <td>Juin</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Juillet</td> <td>534,06</td> <td>650,00</td> <td>3 039,41</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Août</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Septembre</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Octobre</td> <td>534,06</td> <td>650,00</td> <td>3 039,41</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Novembre</td> <td>547,97</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Décembre</td> <td>534,06</td> <td>650,00</td> <td>3 039,41</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Flux annuel moyen</td> <td>543,11</td> <td>650,35</td> <td>2 935,50</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Flux moyen mensuel MAXI</td> <td>547,97</td> <td>654,19</td> <td>3 071,31</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Mois de flux moyen MAXI</td> <td>Janvier</td> <td>Janvier</td> <td>Février</td> <td>Janvier</td> </tr> <tr> <td>Flux moyen mensuel MINI</td> <td>534,06</td> <td>650,00</td> <td>2 856,72</td> <td>2,59</td> </tr> <tr> <td>Mois de flux moyen MINI</td> <td>Avril</td> <td>Février</td> <td>Janvier</td> <td>Janvier</td> </tr> <tr> <td>Flux min jour</td> <td>381,00</td> <td>256,00</td> <td>1142 340,00</td> <td>786,00</td> </tr> <tr> <td>jour flux min</td> <td>27 Janvier</td> <td>17 Janvier</td> <td>30 Janvier</td> <td>23 Janvier</td> </tr> <tr> <td>Flux max jour</td> <td>857</td> <td>848,00</td> <td>4402200</td> <td>3356</td> </tr> <tr> <td>jour flux max</td> <td>24 Janvier</td> <td>21 Janvier</td> <td>9 Janvier</td> <td>9 Janvier</td> </tr> </tbody> </table>						Valeurs limites de l'arrêté préfectoral (FLUX)						F L U X	Janvier	547,97	654,19	2 856,72	2,59	Février	545,29	650,00	3 071,31	2,59	Mars	547,97	650,00	2 856,72	2,59	Avril	534,06	650,00	3 039,41	2,59	Mai	547,97	650,00	2 856,72	2,59	M E N S U E L S	Juin	547,97	650,00	2 856,72	2,59	Juillet	534,06	650,00	3 039,41	2,59	Août	547,97	650,00	2 856,72	2,59	Septembre	547,97	650,00	2 856,72	2,59	Octobre	534,06	650,00	3 039,41	2,59	Novembre	547,97	650,00	2 856,72	2,59	Décembre	534,06	650,00	3 039,41	2,59	Flux annuel moyen	543,11	650,35	2 935,50	2,59	Flux moyen mensuel MAXI	547,97	654,19	3 071,31	2,59	Mois de flux moyen MAXI	Janvier	Janvier	Février	Janvier	Flux moyen mensuel MINI	534,06	650,00	2 856,72	2,59	Mois de flux moyen MINI	Avril	Février	Janvier	Janvier	Flux min jour	381,00	256,00	1142 340,00	786,00	jour flux min	27 Janvier	17 Janvier	30 Janvier	23 Janvier	Flux max jour	857	848,00	4402200	3356	jour flux max	24 Janvier	21 Janvier	9 Janvier	9 Janvier
Valeurs limites de l'arrêté préfectoral (FLUX)																																																																																																																						
F L U X	Janvier	547,97	654,19	2 856,72	2,59																																																																																																																	
	Février	545,29	650,00	3 071,31	2,59																																																																																																																	
	Mars	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																	
	Avril	534,06	650,00	3 039,41	2,59																																																																																																																	
	Mai	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																	
	M E N S U E L S	Juin	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																
		Juillet	534,06	650,00	3 039,41	2,59																																																																																																																
		Août	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																
		Septembre	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																
		Octobre	534,06	650,00	3 039,41	2,59																																																																																																																
		Novembre	547,97	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																
		Décembre	534,06	650,00	3 039,41	2,59																																																																																																																
Flux annuel moyen		543,11	650,35	2 935,50	2,59																																																																																																																	
Flux moyen mensuel MAXI	547,97	654,19	3 071,31	2,59																																																																																																																		
Mois de flux moyen MAXI	Janvier	Janvier	Février	Janvier																																																																																																																		
Flux moyen mensuel MINI	534,06	650,00	2 856,72	2,59																																																																																																																		
Mois de flux moyen MINI	Avril	Février	Janvier	Janvier																																																																																																																		
Flux min jour	381,00	256,00	1142 340,00	786,00																																																																																																																		
jour flux min	27 Janvier	17 Janvier	30 Janvier	23 Janvier																																																																																																																		
Flux max jour	857	848,00	4402200	3356																																																																																																																		
jour flux max	24 Janvier	21 Janvier	9 Janvier	9 Janvier																																																																																																																		

## ONGLETS « SYNTHESE ANNUELLE »

La synthèse annuelle a été développée pour répondre à plusieurs objectifs :

- ▶ Etablir une synthèse annuelle globale des suivis d'autosurveillance,
- ▶ Faciliter la déclaration annuelle des émissions polluantes,
- ▶ Communiquer par la restitution graphique des suivis et la valorisation des statistiques produites.

Sont ainsi déterminées par paramètre pour chaque type de point les variables statistiques suivantes :

- Les **flux mensuels** minimal, moyen et maximal ainsi que leurs références chronologiques (mois).
- Les **flux journaliers** minimal, moyen et maximal ainsi que leurs références chronologiques (jour).



## ONGLET « SRR »

### MODULE D'EDITION DE LA SYNTHESE DES POINTS SUIVIS DANS LE CADRE DU S.R.R. (Suivi Régulier des Rejets)

Module complémentaire actuellement en phase de test à la Direction Redevances Industrie de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce module permet à l'utilisateur de générer en fin d'année (lorsque tous les tableaux mensuels de saisie sont complets) une synthèse des flux pour chaque paramètre constitutif sur les points de rejet « SRR ».

**Suivi Régulier des Rejets (S.R.R.)**

Obligatoire si la fréquence est > 1 x jour. La fréquence d'analyse de l'élément de substitution est 1 x jour.

Paramètres constitutifs de la pollution	Paramètre analysé ?	Fréquence d'analyse ?	Élément de substitution
MEST	N		
DICO	O	1x jour	
DIBO5	N		
NRI (NNTK)	N		
ND	N		
P	N		
MI	N		
Métox	N		
AOX	N		
Sels dissous	N		
Chaleur	N		

**MODULE D'EDITION DES ASSIETTES REDEVANCE**

Ajouter un point SRR

Supprimer un point SRR

Générer la synthèse S.R.R.

L'édition de la synthèse SRR génère un fichier composé de 4 onglets :

- ▶ **1 onglet d'accueil** : rappel d'informations administratives de l'exploitant, année du SRR, point de rejet faisant l'objet de la synthèse.
- ▶ **1 onglet** reprenant les **éléments de configuration du SRR** (tableau des paramètres constitutifs de l'onglet SRR).
- ▶ **1 onglet** de **synthèse des calculs de flux** par paramètre constitutif.
- ▶ **1 onglet** reprenant les **données brutes saisies** par l'exploitant sur le point de rejet SRR.

**SUIVI REGULIER DES REJETS (S.R.R.)**

Calcul de flux des paramètres constitutifs de la pollution générée par le site industriel permettant le calcul des assiettes de redevances.

EXPLOITANT : reurout

COMMUNE : utui

LIEU NATIONAL AGENCE DE L'EAU : utui

CODE DOSSIER REDEVANCE : utui

ANNEE DU SUIVI S.R.R. : 2008

Point de surveillance S.R.R. : Rejet / Sortie N°1

Ce fichier s'enregistre automatiquement dans le répertoire où est stocké l'outil de saisie et de gestion des données d'autosurveillance.

Nom du fichier : SRR\_annee\_exploitant\_code\_dossier\_redevance.xls

**Contenu du fichier**

1 Configuration du S.R.R.  
Cet onglet contient toutes les informations saisies par l'utilisateur pour la configuration de son Suivi Régulier des Rejets (dans les constituants, éléments de substitution, fréquence d'analyse).

2 Synthèse du S.R.R.  
Cet onglet contient les calculs de flux pour chaque paramètre constitutif pour le SRR (flux annuel, moyenne mensuelle des rejets mensuels, flux mensuel max...). Ces éléments permettent ensuite le calcul des assiettes de redevance.

3 Données brutes (données saisies & interpolées)  
Cet onglet contient toutes les données brutes saisies dans l'outil de saisie et de gestion des données d'autosurveillance & interpolées permettant le calcul dans l'onglet N°2 (synthèse).

**Rejet / Sortie**

	Débit	Demande chimique en oxygène kg/j	Nombre de mesures
Janvier	654,19	1297,15	31,00
Février	650,00	1315,08	31,00
Mars	650,00	1315,08	31,00
Avril	650,00	1315,08	31,00
Mai	650,00	1315,08	31,00
Juin	650,00	1315,08	31,00
Juillet	650,00	1315,08	31,00
Août	650,00	1315,08	31,00
Septembre	650,00	1315,08	31,00
Octobre	650,00	1315,08	31,00
Novembre	650,00	1315,08	31,00
Décembre	650,00	1315,08	31,00
Flux annuel	7804,19	15763,04	
Flux mensuel moyen	650,35	1313,59	
Flux mensuel MAXI	654,19	1315,08	
Mois de flux MAXI	Janvier	Février	
Flux mensuel MIN	650,00	1297,15	
Mois de flux MIN	Février	Janvier	

## ONGLET « AIDE »

NOTICE D'UTILISATION v 1.00

INDEX DE LA NOTICE D'UTILISATION	
1	Présentation de l'outil de saisie et de gestion des données de l'autosurveillance
1.1	Onglet "Accueil" de l'outil de saisie
1.2	Onglet "renseignements" de l'outil de saisie - PARTIE ADMINISTRATIVE - GEOLOCALISATION
1.3	Onglet "renseignements" de l'outil de saisie - PARTIE PARAMETRAGE AUTOSURVEILLANCE
1.4	Onglets de saisie mensuelle des données d'autosurveillance (12 onglets)
1.5	Onglet "synthèse annuelle de l'autosurveillance"
1.6	Onglet "suivi des boues"
1.7	Moduel d'édition de la déclaration mensuelle réglementaire (DRIRE / DDSV)
2	Informations, documentations complémentaires, liens
3	Contacts assistance

 Une notice d'utilisation plus complète (au format PDF) est téléchargeable sur le site internet de l'assistance aux industriels / mandataires.

### 1 Présentation de l'outil

Cet outil a été réalisé par la collaboration Agence de l'Eau pour objectifs de permettre :

- Le paramétrage des suivis des points de surveillance,
- La saisie par l'industriel
- L'édition de la déclaration mensuelle des émissions polluantes

La première partie de cet onglet permet :

- La saisie des **renseignements administratifs** relatifs au site industriel,
- La saisie des **informations de géolocalisation** du point de rejet direct dans le milieu récepteur.

**Remarque :** les informations de géolocalisation à saisir ne concerne que le point de surveillance rejetant directement dans le milieu récepteur.

La partie relative à la saisie des informations géographiques est par défaut masquée. Pour la visualiser, cliquer sur le bouton "Afficher"

### 1.3 Onglet "renseignements" de l'outil de saisie - PARTIE PARAMETRAGE AUTOSURVEILLANCE

Cet onglet permet à l'utilisateur de configurer son ou ses suivis d'autosurveillance. Le paramétrage de cet onglet va permettre de créer la structure des onglets de saisie mensuelle (tableaux de saisie par type de point de suivi et paramètres mesurés).

Trois suivis sont proposés par défaut :

Suivi réglementaire DRIRE :  
Nom : "ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'EXPLOITATION"  
L'utilisateur doit saisir la date de son arrêté préfectoral en vigueur, les valeurs limites des paramètres fixés (débit, pH, Température - Cadre 1 ci-joint).

Dans un second temps, l'utilisateur configure son autosurveillance (cadre 2 ci-joint). Pour cela, la dernière ligne du tableau permet, à partir d'une liste déroulante, d'intégrer les paramètres suivis (mentionnés dans l'arrêté préfectoral). Lorsque les paramètres sont intégrés dans la liste, l'utilisateur n'a plus qu'à saisir les valeurs limites correspondantes (en concentration et en flux) dans les cellules prévues à cet effet.

Tous les paramètres intégrés dans ce suivi sont automatiquement affectés à un (ou plusieurs) point(s) de rejet.

## ASSISTANCE SUPPORT TECHNIQUE DE L'OUTIL

Un site Internet dédié à l'assistance  
<http://www.geo-hyd.net/cms/aelb-drire-industrie>

- Zone de téléchargement (outil, notice détaillée PDF)
- Forum, FAQ
- Aide en ligne
- Contacts assistance (mail, téléphone)
- ...

## CONCEPTION ET REALISATION DE L'OUTIL

Cet outil a été réalisé par la société Géo-Hyd, bureau d'études et de services en Environnement, ingénierie informatique et géomatique appliquée.



### GEO-HYD

Parc technologique du Clos du Moulin  
101 rue Jacques Charles – 45160 OLIVET  
Tel : 02 38 64 02 07 Fax : 02 38 64 02 82  
[infos@geo-hyd.com](mailto:infos@geo-hyd.com) – [www.geo-hyd.com](http://www.geo-hyd.com)

Développement informatique : Victor ESSAYAN  
Conception de l'outil : Julien DAVID - Bruno FALALA

Interlocuteur Agence de l'Eau Loire Bretagne : François-Pierre LAUNAY  
Interlocuteur DRIRE Pays de Loire : Dominique ROINE

## CONTACTS ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

La société Géo-Hyd a également été mandatée par l'Agence de l'Eau pour apporter une assistance à l'utilisation et l'exploitation des outils qu'elle a développés. Cette assistance prend la forme :

- ▶ D'une assistance technique aux exploitants industriels (téléphone, mail),
- ▶ D'un site Internet dédié au projet.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Responsable Assistance	Assistance technique
Bruno FALALA <b>02 38 64 26 40</b> <a href="mailto:bruno.falala@geo-hyd.com">bruno.falala@geo-hyd.com</a>	Julien DAVID <b>02 38 64 02 07</b> <a href="mailto:julien.david@geo-hyd.com">julien.david@geo-hyd.com</a>